

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Décision prise en application des dispositions édictées par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISION N°DM_2023_0069_CC

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

**Concert du conservatoire du 28 mai
2023 – Contrat d'usage du plateau
du théâtre à l'Italienne avec le
Trident – Scène Nationale**

Vu la délibération du 5 juillet 2020 n°DEL2020_159 donnant délégation de pouvoirs au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté n° AR_2022_3724_CC du 12 octobre 2022 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués, modifié par l'arrêté AR_2023_0211_CC du 17 janvier 2023

8. domaine de compétence par thème
8.9 culture

CONSIDERANT que dans le cadre de la programmation du Conservatoire, il est prévu l'organisation d'un concert, le 28 mai 2023 au théâtre à l'Italienne,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - de signer le contrat d'usage passé avec le Trident – Scène Nationale représentée par son Directeur, Monsieur Farid Bentaieb en vue de l'organisation d'un concert de l'orchestre symphonique du conservatoire, le 28 mai 2023 au Théâtre à l'Italienne .

ARTICLE 2 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

ARTICLE 3 - M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin,

Le 28 février 2023,

Pour le Maire,
Par délégation,
La Maire-Adjointe
Catherine Gentile